



# Bulletin d'information

## Conseil communal

A la suite de l'élection complémentaire au Conseil communal du 14 janvier 2024, Madame Nadja Parrat a été élue. Les Autorités communales la félicitent et lui souhaitent plein succès pour sa fonction au sein de l'exécutif.

## Mise au concours

La Commune de Bourrignon met au concours le poste suivant :

### Concierge des bâtiments communaux

#### Tâches principales :

- visite et nettoyage des bâtiments communaux selon cahier des charges ;
- responsabilité du suivi des locations.

Le cahier des charges est consultable sur le site internet de la Commune ([www.bourrignon.ch](http://www.bourrignon.ch)) et au bureau communal.

**Traitement :** Fr. 400.00 / mois

**Taux d'occupation :** selon cahier des charges, environ 190 h. / année

**Entrée en fonction :** 01.03.2024

Les offres de service sont à adresser au Conseil communal de Bourrignon, Rue de l'Eglise 8, 2802 Develier, avec mention « postulation », **jusqu'au vendredi 16 février 2024**. Des renseignements peuvent être obtenus auprès de :

- Monsieur Roger Berberat, conseiller communal, 079 448 72 76.

## Déchetterie

A la suite d'un nouveau dépôt de cendres chaudes à la déchetterie, le Conseil communal a décidé de ne plus collecter ce type de déchets pour des raisons de sécurité.



Des affiches seront placées à la déchetterie afin d'informer la population de l'interdiction de déposer des cendres avec les déchets verts.

Toute infraction à cette décision est passible d'une amende selon l'article 17 du Règlement concernant l'élimination des déchets urbains de la Commune de Bourrignon.

Selon les recommandations du SEOD, les cendres de cheminées doivent être mises dans les sacs à ordures taxés ou amenées directement à la déchetterie du SEOD à Boécourt.

Le Conseil communal compte sur la compréhension de la population.